Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DFPE 38 Subvention (21.476 euros) et avenant n°3 à l'Association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie (15e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Au Fil de la Découverte ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Au Fil de la Découverte ayant son siège social 6/8, rue de Cronstadt (15e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 21.476 euros est allouée à l'association Au Fil de la Découverte (n° SIMPA 20414, n° dossier 2016_02331).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO